



# Fédération Nationale de la Libre Pensée

10/12 rue des Fossés-St-Jacques 75005 Paris

Tel : 01.46.34.21.50 – Fax : 01.46.34.21.84 – Courriel : Libre.Pensee@wanadoo.fr

## Encore et toujours : défendre la laïcité !

Participez tous

**Au grand banquet républicain, libre penseur et laïque**

Vendredi 21 mars 2008 - 19 h 30

Lycée Henri IV - 23 rue Clovis 75005 Paris

### Le 13 février 2008

Après Rome et Riyad, les discours cléricaux de Nicolas Sarkozy se suivent, se ressemblent et s'aggravent. Le mercredi 13 février 2008, au dîner annuel du Conseil représentatif des institutions juives de France (CRIF), le président de la République a plié encore une fois le genou devant l'autel. Il a déclaré vouloir imposer l'enseignement de la morale religieuse à l'École publique, à côté de celui de la «*morale laïque*», pour «*que nos enfants aient aussi le droit de rencontrer à un moment de leur formation intellectuelle et humaine des religieux engagés qui les ouvrent à la question spirituelle et à la dimension de Dieu*». Il s'agit donc clairement de l'enseignement du catéchisme au sein de l'École laïque, enseignement qui en avait été chassé par les grandes lois laïques du libre penseur Jules Ferry dans les années 1881, 1882 et 1886.

### Le 14 février 2008

Les jours se suivent, se ressemblent et s'aggravent. Le ministre de l'Éducation nationale, Xavier Darcos annonce la création d'un «*fonds spécifique d'intervention*», financé par les fonds publics du budget de l'enseignement public, pour financer, d'ici la rentrée scolaire de septembre 2008, cinquante classes d'enseignement privé dans les banlieues. C'est le début d'application de la décision 153 préconisée par le rapport Attali : «*L'État affecterait aux parents une somme d'argent par élève. Chaque parent pourrait l'utiliser dans un établissement public ou privé de son choix*». C'est une violation flagrante des lois laïques des libres penseurs Jules Ferry, René Goblet et Ferdinand Buisson de 1881, 1882, 1886 et 1905, qui interdisaient tout financement public des religions et de l'enseignement privé.

**Le vendredi 21 mars 2008,**

**Nous dirons NON au cléricanisme !  
Fonds publics à la seule École publique !**

## Y prendront la parole :

**Jean-Claude Pecker** (membre du Collège de France), **Babu R.Gogineni** (Directeur exécutif de l'Union Internationale Humaniste et Laïque-IHEU) et **Marc Blondel** (Président de la Fédération nationale de la Libre Pensée).

Ce banquet républicain, libre penseur et laïque se tiendra la veille de l'ouverture du Colloque international de l'Institut de Recherche et d'Études sur la Libre Pensée qui célébrera **1848 – 160 années d'existence de la Libre Pensée**. Ce colloque se tient en association avec la Fédération Nationale de la Libre Pensée (**France**), la Fédération italienne Libero Pensiero Giordano Bruno (**Italie**), l'Union d'athées et libres penseurs d'Espagne, Ateus de Catalunya (**Espagne**), le Bund gegen Anpassung (**Allemagne**), l'Union des Athées (**France, Belgique**), l'Association des Rationalistes et Libres Penseurs du Cameroun (**Cameroun**), Nigerian Humanist Mouvement (**Nigeria**), Het Humanistisch Archief (**Pays-Bas**), National Secular Society (**Grande-Bretagne**), Prometheus (**Slovaquie**), l'Association des rationalistes (**Pologne**) et l'IHEU (Union Internationale Humaniste et Laïque).

## **Et le 22 mars 2008, nous serons au Panthéon**

A 17 h 15, devant la statue «*A la Convention nationale, Vivre Libre ou Mourir*», Marc Blondel rendra hommage aux libres penseurs enterrés au Panthéon :

**Jean-Jacques Rousseau, Voltaire, Condorcet,  
Marcellin Berthelot, Léon Gambetta, Victor Hugo,  
Jean Jaurès, Victor Schoelcher, Emile Zola et Jean Zay**

Pour s'inscrire ? Rien de plus simple. L'inscription pour chaque jour du colloque est de 10 euros par jour. Mais, l'inscription pour l'ensemble des activités (banquet, colloque, Actes) n'est que de 55 euros. Cependant, chacun comprendra que les contributions volontaires sont les bienvenues.

**Pour tout renseignement, contactez l'IRELP ou la Libre Pensée.**

Je m'inscris au banquet du 21 mars 2008. Prix du repas : 30 € par personne.

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Je réserve : ..... repas. Je verse : ..... (30 € x .....).

Chèque à l'ordre de IREL P. A retourner à : IREL P – 70 rue des Panoyaux 75020 PARIS.  
Courriel : irelp@laposte.net